

## Édito

# ENSEIGNER L'EPS, LEVIER ÉMANCIPATEUR

**T**u fais partie des premier-es étudiant-es à passer le CAPEPS dit réformé de niveau L3. 772 admissibles sur 5 863 inscrit-es ; quelle que soit l'issue des résultats après les oraux, tu peux être fier-e de toi. Le SNEP-FSU te souhaite bon courage pour les 2 jours à venir.

Ces dernières années l'EPS est l'objet de nombreuses attentions de la part de nos gouvernants mais celles-ci ne vont pas dans le bon sens. L'EPS, réduite souvent aux questions de santé (APQ, 2 heures de sport) ou à des questions utilitaires comme dans les conclusions de la convention citoyenne, voit son aspect culturel totalement évacué des différents dispositifs. Pourtant, les questions de l'égalité d'accès aux APSA et à la culture sportive doivent être traitées, notamment à l'école, seul lieu de pratique de tous et toutes. Les résultats des tests de condition physique, même si le SNEP-FSU ne les cautionne pas, viennent confirmer les inégalités sociales et de genre. Pour lutter contre ces inégalités et participer à la démocratisation d'accès aux APSA, le SNEP-FSU revendique 4 heures d'EPS pour tous et toutes.

Au SNEP-FSU, nous sommes convaincu-es et attaché-es à l'EPS. Nous pensons qu'il existe des alternatives aux choix politiques actuels et, pour cette raison, nous rassemblons la profession autour d'événements, de stages, d'actions, afin de défendre une vision de l'EPS, du sport, de l'école, comme des lieux de démocratisation et d'apprentissage qui doivent être développés et renforcés sur tout le territoire. Le concours national du CAPEPS en est une clé.

Nous te souhaitons de réussir ton concours et les militant-es du SNEP-FSU seront à tes côtés dès ton entrée dans le métier. Si tu fais partie des candidat-es non admis-es, sache que le SNEP-FSU lutte depuis 18 mois pour que tous les étudiant-es lauréat-es ou non du concours puissent poursuivre leurs études en master 2<sup>E</sup>.

Édito écrit le 21 mai 2026

Coralie BÉNECH  
coralie.benech@snepfsu.net



## SOMMAIRE

|   |     |   |
|---|-----|---|
| Édito   | p.1 | Un besoin énorme d'enseignant-es pour une EPS de qualité :  |
| Rentrée 2026  | p.2 | agissons pour augmenter le nombre de postes au concours p.6 |
| Enseigner, un métier qui s'apprend !  | p.3 | Pour une vision culturaliste du métier ! p.7                |
| Urgence - FDE : ouvrir les M2E aux non-lauréat-es !                                       | p.4 | Liste des responsables stagiaires académiques 2025/2026 p.8 |
| Stagiaires 2026 : lors de ta connexion sur SIAL pense à imprimer ta synthèse de situation | p.5 |   |



# RENTRÉE 2026

Tu fais partie de la première promotion confrontée à cette nouvelle réforme de la formation initiale et des concours de recrutement, la 6<sup>ème</sup> en 15 ans !

**L**e Ministère a imposé encore une fois une nouvelle réforme contre l'avis de toutes les organisations syndicales sans en avoir mesuré les impacts sur les étudiant-es et les formateur-rices et sans avoir anticipé un certain nombre de sujets. Cette réforme entraîne pourtant de profonds changements pour les étudiant-es, les formateur-rices et les candidat-es aux concours, notamment la mise en place du concours en cours de Licence 3, qui transforme complètement l'organisation des enseignements en licence. Nous avons alerté, dès le début des concertations il y a plus d'un an, sur de nombreuses difficultés : impossibilité de poursuite d'étude des étudiant-es non lauréat-es du CAPEPS L3, affectation des lauréat-es en fonction des différents profils, absence de barème pour les élèves fonctionnaires, nombre de postes ouverts aux

concours insuffisants, engendrant une « génération sacrifiée »,...

Le Ministère est resté sourd à nos alertes mais a quand même reculé dernièrement devant la réalité de mise en place de cette réforme. Par exemple, les critères de « chargé de famille », de handicap et d'inscription en DOM seront pris en compte pour l'affectation. C'est clairement insuffisant mais sans l'intervention du SNEP et de la FSU, la situation serait bien plus complexe pour les lauréat-es

Pourtant, le SNEP-FSU était favorable pour rediscuter de la formation initiale mais pas dans ce format. Au congrès national de mars 2026, le SNEP-FSU réaffirme et revendique une toute autre formation et un tout autre statut s'appuyant sur un pré-recrutement en licence 3, sous statut d'élève fonction-

naire sans classe en responsabilité pendant le master, avec une rémunération à l'échelon 1 revalorisé de la grille du corps de recrutement dès le pré-recrutement et une pratique accompagnée d'un tiers-temps sur le service du tuteur ou de la tutrice en décharge horaire après le passage du concours en master 2. Dans ce cadre, la revalorisation des fonctions de tuteur ou de tutrice, notamment des décharges horaires, doit être engagée.

De plus, la formation initiale tournée vers les contenus disciplinaires que sont les APSA doit permettre aux futur-es enseignant-es de devenir concepteur-rices de leur enseignement.

---

Julien GIRAUD

---

# ENSEIGNER, UN MÉTIER QUI S'APPREND !

FAIRE RÉUSSIR TOUS·TES LES ÉLÈVES EST UN ENJEU DÉTERMINANT.

Cela suppose des enseignant-es compétent-es, concepteurs et conceptrices de leurs pratiques, ayant un métier reconnu et revalorisé. L'année de stage et la formation continue tout au long de la carrière sont indispensables pour compléter la formation suivie en STAPS. La réforme de la formation des enseignant-es est aberrante : en plaçant le

concours complet en licence 3, la formation initiale en STAPS est réduite à peu de chagrin, les futur-es enseignant-es d'EPS n'ont pas le temps en formation initiale d'étudier toutes les APSA et les contenus disciplinaires, gage de devenir concepteurs et conceptrices de leurs pratiques. De plus, en les plaçant en responsabilité devant élèves dès le master 2 Éducation et Enseignement, le Ministère considère les élèves fonc-

tionnaires comme des moyens d'enseignement, ce qui va surcharger encore cette année charnière. Le Ministère doit prendre en compte les besoins de « temps pour apprendre le métier » et placer les élèves fonctionnaire dans les meilleures conditions possibles, base d'une attractivité renforcée.

## EN FONCTION DE TON PROFIL, TON PARCOURS DE FORMATION SERA DIFFÉRENT :

| PROFIL LAURÉAT·E       | STATUT                  | FORMATION                  | ENSEIGNEMENT              |
|------------------------|-------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Détenteur·rice L3      | Élève fonctionnaire     | M1 2E                      | Pratique accompagnée      |
| Détenteur·rice M1 MEEF | Fonctionnaire stagiaire | M2 2E                      | Mi-temps devant élèves    |
| Détenteur·rice M2 MEEF | Fonctionnaire stagiaire | 10 à 20 jours de formation | Temps plein devant élèves |



# URGENCE - FDE :

## OUVRIR LES M2E AUX NON-LAURÉAT·ES !

Il ne fallait pourtant pas être bien devin pour comprendre que le droit à la poursuite d'études allait être bafoué pour les L3 Éducation Motricité ! Avec un concours à seulement 475 places, ouvert aux L3 et aux M1, et une autonomie laissée à des INSPE sans le sou pour accueillir ou non les non-lauréat·es. Nous avons donné les chiffres ; 6 000 étudiant·es en licence et 4 000 faisant des vœux de master sur MonMaster chaque année. Nous avons prévenu... Nous avons représenté.

### **Mais le ministère n'a rien voulu savoir.**

Aujourd'hui la situation est catastrophique. Des dizaines de STAPS ne comptent qu'entre 1 et 3 admissibles au concours L3 2026. 10 INSPE refusent de prendre des non-lauréat·es. Une dizaine d'autres annoncent en prendre une poignée. Les alternatives au master M2E comme le master SPES ou d'autres masters en lien avec le sport éducatif n'ont pas fleuri par magie, dans des facs en déficit aux équipes de formateur·rices usées. Ces équipes se démènent pour mettre en place des formations rustines pour préparer au concours après la L3. Un parcours L3bis gratuit ici, un DU à 250h et 700 € là et un autre encore à 100h et 200 €. Elles se démènent tout en sachant que tout cela n'a ni queue, ni tête. Aucun·e formateur·rice ne croit qu'un·e étudiant·e

peut préparer un concours sélectif avec 100 heures de formation. Tout le monde voit bien que l'égalité de traitement est tout autant bafouée que le droit à la poursuite d'études. Côté étudiant·es, personne ne veut se contenter d'une formation non diplômante.

**Il n'y a qu'une solution pour sortir du marasme annoncé et désormais avéré : ouvrir tous les INSPE aux non-lauréat·es lors de la phase complémentaire de MonMaster en juin !**

Plus globalement, l'avenir des STAPS est remis en

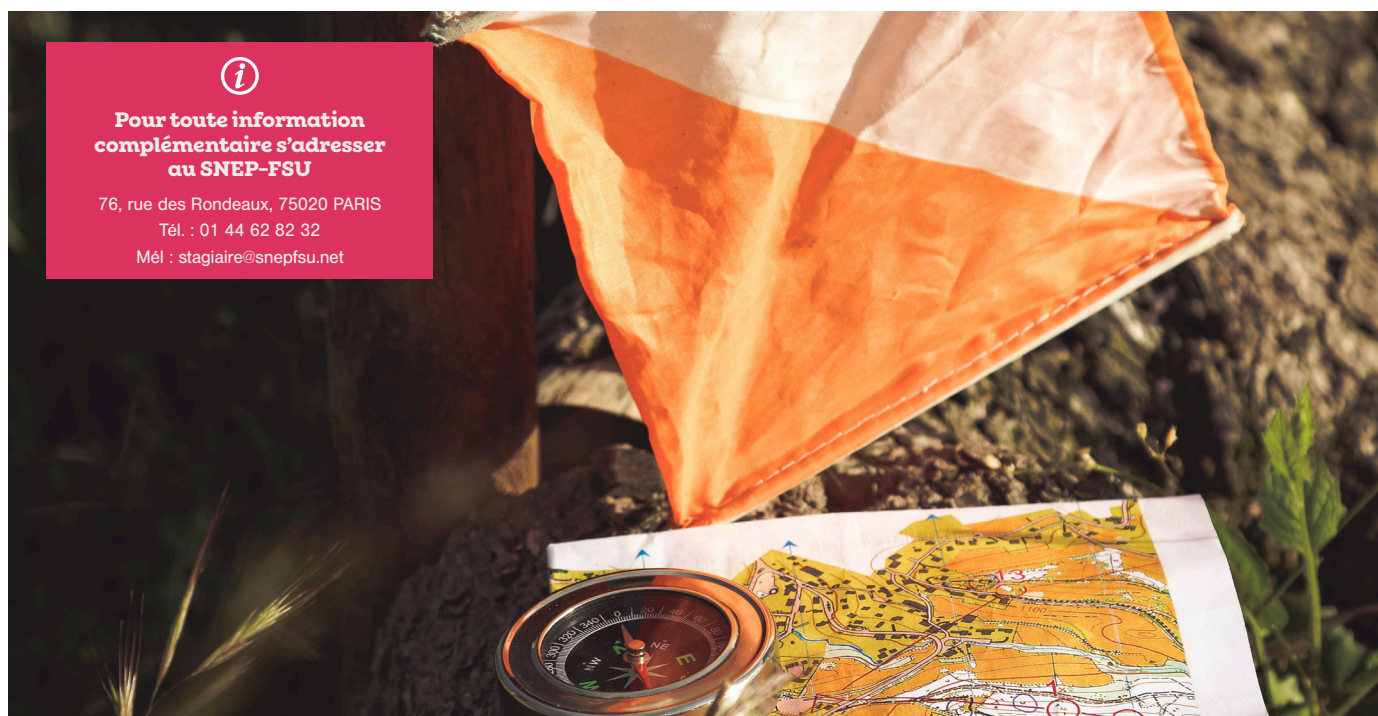
question par cette réforme. L'attractivité de la mention EM s'en trouve diminuée, mais les autres mentions sont incapables d'absorber les flux d'étudiant·es qui se détournent de la filière historique. Les présidences d'Université commencent à penser que la seule solution est de baisser les flux en amont par les capacités en L1 via Parcoursup. Et le privé se frotte les mains. Les STAPS privés à 6 000 € l'année attirent en s'asseyant sur la promesse de mixité sociale. Les officines de formation aux concours fleurissent. Nous allons donc former des étudiant·es dans le public à moindre coût

jusqu'en licence, pour voir nos étudiant·es s'écharper afin d'entrer en formation privée après cette licence, pour préparer un concours public ?

Tout ça n'est pas sérieux. Mobilisons-nous maintenant. Étudiants, étudiantes, formateurs, formatrices, responsables syndicaux. Exigeons auprès des recteur·rices, des ministères, des président·es d'université, l'ouverture des masters M2E aux non-lauréat·es !

Pascal ANGER  
et Gilles RENAULT





**Pour toute information  
complémentaire s'adresser  
au SNEP-FSU**

76, rue des Rondeaux, 75020 PARIS

Tél. : 01 44 62 82 32

Mél : stagiaire@snepfusu.net

# STAGIAIRES 2026 :

## LORS DE TA CONNEXION SUR SIAL PENSE À IMPRIMER TA SYNTHÈSE DE SITUATION

**Les règles d'affectation sont détaillées dans la note de service parue au BO du 30 avril 2026. La très grande majorité des lauréat-es sera affectée dans son académie d'inscription au concours en fonction du classement au concours ainsi que des capacités d'accueil de chaque académie. Le Ministère s'est engagé à prioriser les lauréat-es justifiant d'une situation de handicap ou étant chargé-es de famille (avoir un enfant de moins de 18 ans).**

## LA PROCÉDURE D'AFFECTATION en deux 2 phases

### PHASE 1: AFFECTATION EN ACADÉMIE

Tous-tes les lauréat-es recruté-es au « CAPEPS L3 » 2026 seront nommé-es dans une académie et, pour une année, en tant qu'élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire (voir détail page 3) à la rentrée 2026.

**Important :** l'édition d'un récapitulatif (ou capture d'écran) est la pièce qui fera foi dans le cas d'une éventuelle réclamation.

Le ministère prononce l'affectation en fonction des possibilités d'accueil académiques, du classement au concours et de l'ordre des vœux<sup>(1)</sup>. Si aucun des vœux n'a pu être satisfait, les lauréat-es sont affecté-es « en extension » hors de leurs vœux, à partir du premier vœu exprimé en fonction des possibilités restantes dans les académies et selon les modalités d'extension définies dans la note de service. L'absence de saisie de vœux d'affectation entraînera une affectation en fonction des seuls besoins du service.

### PHASE 2: AFFECTATION EN ÉTABLISSEMENT

Chaque rectorat doit créer, sur son site internet, une page dédiée à l'accueil des stagiaires : tu y trouveras les démarches administratives à accomplir dans le cadre de cette phase 2. En principe, tu dois avoir la possibilité de formuler des vœux, dès que tu auras pris connaissance de l'académie dans laquelle tu es nommé-e. Grâce à notre action, nous avons obtenu que les rectorats publient une note concernant l'affectation des stagiaires afin que celle-ci se fasse en toute transparence.

Pour toute question sur cette deuxième phase, tu peux prendre contact avec le-la responsable stagiaire académique du SNEP-FSU (voir page 8).

(1) sauf les lauréat-es titulaires d'un Master 2.

Un besoin énorme d'enseignant·es  
pour une EPS de qualité :

# AGISSONS

pour augmenter le nombre de postes  
au concours !

## Une situation alarmante pour la jeunesse !

La baisse des capacités physiques des jeunes n'est plus à démontrer, elle entraîne aussi le développement de maladies chroniques. De plus, l'accès aux activités physiques sportives et artistiques reste très inégalitaire (inégalités sociales, de genre, de territoires, handicap...). C'est pourquoi, l'action de l'école, qui permet de toucher toute une classe d'âge, est indispensable pour lutter contre la sédentarité et les inégalités d'accès à la culture sportive.

## Un manque d'enseignant·es d'EPS sur tout le territoire !

Depuis plusieurs années le SNEP-FSU fait un bilan de rentrée catastrophique avec des élèves qui n'ont pas de prof d'EPS dès la rentrée, faute de recrutement. Ces heures manquantes sont d'autant plus fortes dans certains départements moins « attractifs », créant ainsi de véritables « déserts éducatifs ». Il est donc nécessaire de recruter davantage pour assurer la continuité du Service Public sur tout le territoire. À la rentrée 2025, nous avons comptabilisé 1 235 heures hebdomadaires non assurées !

## Améliorer l'EPS : une urgence !

Les effectifs par classe sont pléthoriques (plus de 28 élèves en collège ou de 30 en lycées est aujourd'hui la norme !). Cela ne permet pas un enseignement de qualité. Par ailleurs, les besoins sont criants pour assurer des dédoublements indis-

pensables (natation, gymnastique...), ainsi que les options et sections qui sont des voies originales de réussite et d'approfondissement. Le SNEP-FSU porte la revendication de passer à 4 heures hebdomadaires l'horaire obligatoire d'EPS pour permettre des apprentissages de qualité pour tous et toutes.

## Signons la pétition : recruter plus c'est possible !

Recruter davantage est donc une nécessité tant pour les élèves que pour l'avenir des milliers d'étudiant·es STAPS qui passent les concours. Le SNEP-FSU revendique, pour une EPS de qualité, un plan pluriannuel de 1 500 recrutements (CAPEPS externe + interne + agrégation externe) sur au moins 6 ans. Suite aux mobilisations des candidat·es soutenu·es par notre organisation syndicale, nous avons ob-

tenu des « listes complémentaires » en 2021 et 2022. Signons massivement pour améliorer l'EPS et l'avenir de la jeunesse. La pétition sera remise au ministère à la fin des oraux.

**L'EPS, c'est le « plus grand club sportif de France ». La discipline permet à tous les jeunes d'apprendre et d'entrer dans la culture des Activités Physiques Sportives et Artistiques et de construire un habitus de pratique indispensable pour tous et toutes.**

Alain DE CARLO



**Recruter plus  
pour développer  
l'EPS !**



# Pour une vision culturaliste du métier !

“L'EPS c'est l'étude pratique des APSA”

Le SNEP-FSU réaffirme son engagement pour une EPS émancipatrice, ambitieuse et égalitaire. Avoir une vision culturaliste de l'EPS, c'est s'appuyer sur les APSA pour enseigner et placer les savoirs moteurs au centre des pratiques. Les programmes alternatifs incarnent cette vision du métier en vous proposant des attendus précis, des étapes clés à franchir ainsi que les savoirs qui y sont associés. Dans la perspective d'allonger les horaires d'EPS à 4h pour tous et toutes, nous revendiquons l'approfondissement de ces contenus au travers de cycles longs.

La réussite au CAPEPS externe est une étape importante pour porter les valeurs que nous défendons : mobilisons-nous pour un recrutement, une formation et un enseignement à la hauteur des enjeux !



**POUR EN SAVOIR**



SNEP-FSU National  
76, rue des Rondeaux 75020 Paris



## Programmes Alternatifs

Le SNEP-FSU vous offre une autre vision des savoirs enseignés en EPS

## Centre EPS & Société

Un accès aux revues Contre-Pied



**EPS ET**  
*Société*

## LES JOURNÉES DE

**L'EPS**

Un exemple de journée de l'EPS

Illustration en  
Musculation et 1/2 Fond



**Juridique, corpo,  
égalité, éduc,  
sport scolaire...**

L'expertise du SNEP-FSU permet d'apporter les réponses adaptées et de faire avancer les droits



**QUESTIONS**  
*de MÉTIER*

*Les*  
**Soirée**  
*de l'EPS*

## Les soirées de l'EPS

Des podcasts pour votre culture des APSA



**40 fiches pour se préparer à l'Oral 3**

Pour réviser les épreuves du concours et se cultiver sur le métier...

## Responsables stagiaires académiques 2025/2026

|                                |  |   |                                  |
|--------------------------------|--|---|----------------------------------|
| AIX-MARSEILLE                  | PASINI Laurence<br>RIEU Sophie                             | lolotte.13@free.fr<br>corpo-aix@snepfusu.net            | 06 63 31 81 61                   |
| AMIENS                         | SVETOJEVIC Pamela  | pamela.svetojevic@gmail.com                             | 07 85 98 86 84                   |
| BESANCON                       | RONGEOT Kévin  | s2-70@snepfusu.net                                      | 06 71 58 58 66                   |
| BORDEAUX                       | LACUEY Nathalie<br>DUFAURE Sandra                          | nath.lacuey33@gmail.com<br>sandra.juglin@gmail.com      | 06 83 16 20 48<br>06 33 18 62 22 |
| CLERMONT-FERRAND               | VINCENT Raphaël<br>TAVERNIER Mathieu                       | corpo-clermont@snepfusu.net                             | 06 68 92 83 75<br>06 58 86 93 39 |
| CORSE                          | ALBERTINI Pascal   | pascalalbertini@wanadoo.fr                              | 06 10 25 47 90                   |
| CRETEIL                        | GADUEL Laurence  | corpo-creteil@snepfusu.net                              | 06 82 63 25 25                   |
| DIJON                          | MINOT Virginie   | minot.virginie@gmail.com                                | 06 83 87 68 82                   |
| GRENOBLE                       | MAJEWSKI Alexandre   | alexandre.majewski@snepfusu.net                         | 06 81 08 32 92                   |
| GUADELOUPE                     | RIFFAULT Morgane<br>ROUBLLOT Emmanuel                      | s3-guadeloupe@snepfusu.net                              | 06 90 59 50 71                   |
| GUYANE                         | EBION Boris  | s3-guyane@snepfusu.net                                  | 06 94 40 75 74                   |
| LILLE                          | JANKOWIAK Émilie   | emiliejankowiak13@gmail.com                             | 06 70 71 19 51                   |
| LIMOGES                        | PARVILLÉ Dominique   | dominique.parville@snepfusu.net                         | 06 38 81 94 53                   |
| LYON                           | STODEZYK Éric  | s3-lyon@snepfusu.net                                    | 06 13 08 11 74                   |
| MARTINIQUE                     | RENVIER Pascal   | pas978@gmail.com  | 06 96 85 18 09                   |
| MAYOTTE                        | GROSGER Éric   | corpo-mayotte@snepfusu.net                              | 07 72 32 95 72                   |
| MONTPELLIER                    | ASTIER Jean Philippe                                       | Astier.lieb@orange.fr                                   | 06 17 58 27 52                   |
| NANCY-METZ                     | SIMONIN Laurent  | s2-88@snepfusu.net                                      | 06 31 71 93 82                   |
| NANTES                         | BEZANNIER Antonin  | s2-72@snepfusu.net                                      | 06 87 03 26 67                   |
| NICE                           | PONS Florent   | s3-nice@snepfusu.net                                    | 06 23 14 66 29                   |
| NORMANDIE                      | VERNIER Nathalie<br>COMMUNIER Quentin<br>LEBLIC Emmanuelle | stagiaires-normandie@snepfusu.net                       | 06 70 12 21 88<br>06 32 16 30 74 |
| ORLEANS-TOURS                  | BELLESOEUR Karine<br>BOULANGER Alexandre                   | s2-45@snepfusu.net<br>alexdequinsac@orange.fr           | 06 63 74 62 59<br>06 30 46 49 90 |
| PARIS                          | COUTURIER Antoine<br>HINGANT Martine                       | antoine_couturier87@hotmail.fr<br>s3-paris@snepfusu.net | 07 44 53 93 33                   |
| POITIERS                       | MAUPIN Basile  | basile.maupin2813@gmail.com                             | 06 26 45 71 18                   |
| REIMS                          | BASTIAN Aurélien   | aurelien.bastian@free.fr                                | 06 84 86 18 97                   |
| RENNES                         | BILLY Alain<br>LEROY Olivier                               | stagiairebzh@snepfusu.net                               | 06 18 54 76 66<br>06 77 79 46 91 |
| REUNION                        | FERRERE Fabienne   | s3-reunion@snepfusu.net                                 | 06 92 61 29 20                   |
| STRASBOURG                     | MEYER Julie  | s3-strasbourg@snepfusu.net                              | 06 17 02 00 95                   |
| TOULOUSE                       | CHARTIER Corinne   | s3-toulouse@snepfusu.net                                | 06 37 42 41 83                   |
| VERSAILLES                     | SILLY Estelle  | stagiaires-versailles@snepfusu.net                      | 06 51 40 50 59                   |
| Responsable national stagiaire | GIRAUD Julien  | julien.giraud@snepfusu.net<br>stagiaire@snepfusu.net    | 06 61 10 97 44                   |